Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute – Savoie

LE MAG DU CDG 74

Magazine d'information du Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale de la Haute – Savoie

N°3

UN NOUVEL EXECUTIF POUR LE CDG74

L'arrivée de la nouvelle adjointe au pôle carrières et retraites p. 3

Les élections professionnelles : à vos marques, prêts, votez ! p . 5

Les ateliers mobilité : nouvelle formule, une prise en charge sur mesure ! p. 6

La journée « Santé au Travail » retour sur les rencontres départementales… p. 6

Photo: Annie Guinet (1ère vice présidente du CDG74) Antoine de Menthon (Président du CDG74) , Bernard Chapuis (2ème vice-président du CDG74) et Jean-François Vuichard (3ème vice-président du CDG74), à l'occasion des élections du CA du 03/07/14. Absent de la photo, Christophe Bochaton, 4ème Vice-président.

Carrières | Handicap | Statuts | Juridique | Prévention

Le président, son bureau nouvellement élu et la direction du Centre de Gestion de la Haute - Savoie vous présentent le troisième numéro du MAG du CDG74.

Dans ce numéro spécial « Conseil d'Administration » vous découvrirez la composition du nouveau bureau ainsi que tous les membres élus. Une interview spéciale de notre Président, Antoine de Menthon pour vous faire partager les engagements de son équipe pour le nouveau mandat .

Nous vous laissons également découvrir toutes les informations qui vous seront nécessaires, notamment pour les dossiers de liquidation et de pré-liquidation ou encore pour les changements de dates des CAP.

Nous vous souhaitons à tous une excellente rentrée, et bien entendu une bonne lecture.

L'équipe de rédaction du Mag.

Sommaire

Actualités page 3
- Arrivée : Caroline Bannery aux carrières
- Conférence régionale pour l'emploi CRE
- Retraites : dossiers de liquidation

Dossier page 4
- Le nouveau conseil d'administration : présentation et tour de table

Focus page 5
- Les élections professionnelles

Carrières page 8
- Le calendrier des CAP

Santé - Prévention page 6
- 6ème Rencontres Départementales

Handicap page 7
- Un point sur le pacte régional avec le FIPHFP

Emploi page 7
- La nouvelle offre des ateliers mobilité

Action sociale page 7
- La nouvelle négociation SOFCAP

Calendrier & Infos page 8
- Vos infos pratiques sur le CDG74

Actualités – Infos collectivités

BIENVENUE !

Caroline Bannery — Adjointe à la Direction du pôle Carrières et Retraites

Arrivée en août dans les locaux du Centre de Gestion de la Haute - Savoie, Caroline Bannery s'installe dans le poste précédemment occupé par Laëtitia Guizard (actuellement directrice du pôle Accompagnement Social et Ressources Humaines), à savoir celui d'Adjoint à la Direction du pôle Carrières et Retraites. Responsable de la Gestion Administrative du Personnel à la ville d'Annecy durant neuf ans, Caroline Bannery occupe désormais ici de nombreuses missions: l'organisation des comités (CAP, CHSCT, comité technique), l'appui indispensable aux collectivités mais également l'encadrement d'une équipe riche et dynamique.

Par ces nouvelles missions, Caroline souhaite mettre ses compétences en matière de gestion de carrières au service des collectivités affiliées au Centre de Gestion. Peu étonnant pour cette juriste qui a également travaillé au sein de petites communes. En effet, avant de se spécialiser dans la fonction RH à Annecy, Caroline a tenu les secrétariats des mairies d'Andilly et de Vovray-en-Bornes ce qui était pour elle «une excellente expérience et un très bon souvenir ».

Nous souhaitons à Caroline la bienvenue et une belle réussite professionnelle au CDG74.

Retraite : Envoi des dossiers de liquidation et de pré-liquidation à la CNRACL

La CNRACL informe les collectivités de l'importance d'envoyer les dossiers de liquidation et de pré-liquidation de retraite afin de garantir un service de qualité. La caisse précise également que toutes les demandes effectuées hors délais ne pourront pas aboutir. Voici les délais d'envoi des dossiers:

Ainsi, à compter du 1 er septembre :

- Délai d'envoi des dossiers de liquidation - Blocage : 1 mois. Le service de liquidation de pension CNRACL ne permet plus de transmettre les dossiers dont le délai entre la date de transmission et la date de radiation des cadres prévue est inférieure à un mois. Cette mesure ne concerne pas les dossiers d'invalidité ni les dossiers de départs en retraite pour limite d'âge.

- Délai d'envoi des dossiers de pré-liquidation avec engagement - Blocage : 1 mois. . Le service « pré-liquidation de pension CNRACL » de votre espace personnalisé ne permettra plus de transmettre à la CNRACL les dossiers dont le délai entre la date de de radiation des cadres souhaitée est inférieur à 3 mois.

Source: CNRACL

Emploi - Conférence Régionale pour l'emploi.

Le 30 septembre 2014 a eu lieu à Sainte Foy-lès-Lyon la conférence régionale de l'Emploi, organisée par le CDG69 avec l'appui des autres CDG de Rhône Alpes et orchestrée par de nombreux intervenants. A cette occasion, deux thèmes ont été abordés :

♦ « *Comment être attractif dans un monde globalisé* », avec l'intervention de Gérard-François Dumont, professeur à la Sorbonne et Président de la revue Population & Avenir. Ce thème abordait l'attractivité de nos territoires, dans un système global aux directives européennes. Un petit coup de pouce pour découvrir les facettes et les nombreuses possibilités qui s'offrent aux gouvernances, afin de développer son territoire et en décupler les capacités.

♦ « *Attractivité des employeurs / les leviers d'actions pour recruter et fidéliser les agents: regards croisés public / privé* » Une table ronde pour aborder ensemble le regard posé sur le bien-être au travail. Une dégradation notable, rapportée par les agents de la fonction publique territoriale, qu'il faut combattre pour garantir un travail de qualité, un investissement enrichissant pour tous. Le débat voulait soulever des leviers, novateurs ou parfois, inspirés du monde privé... pour la fidélisation des agents, pour un recrutement durable, pour une qualité et un bien-être indéniable, même l'influence du yoga a été évoquée.

Photo: Antoine de Menthon, président du CDG74, Gérard Manet, président du CDG42, Eliane Guillon, présidente du CDG26, Marc Baïetto président du CDG38 et Martine Surrel, Vice-présidente du CDG69.

DOSSIER

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG74

Le Mag vous propose un retour sur les élections des membres du conseil d'administration. En effet, à la suite des élections municipales de mars 2014, la composition du CA du Centre de Gestion de la Haute - Savoie a été revue.

Mars	Avril -Mai	25 Juin	3 juillet	17 juillet
Élections municipales dans vos communes.	Dépôt d'une liste de membres, titulaires et suppléants, pour le conseil d'administration du CDG74.	Élection des deux collèges du CA, par bulletin postal à la Préfecture.	Élection du Président, des vice– présidents, et Installation du nouveau CA.	1er Conseil d'Administration avec la nouvelle composition.

Trois questions au Président, Antoine de Menthon

Monsieur de Menthon, fort de vos précédents mandats en tant que Président du Conseil d'Administration du CDG74, quelle est votre perspective d'action pour cette période (2014 – 2020) ?

Le mandat de Président d'un établissement public départemental est fort différent des mandats de Maire, ou de Conseiller Général. Le CDG74 est un organisme d'employeurs territoriaux et ses usagers en sont aussi, parfois, ses administrateurs. Bien connaître les rouages de son fonctionnement est un indéniable atout pour une mise en action rapide à l'aube de ce nouveau mandat. De plus la liste que j'ai eue le plaisir de conduire est, comme à l'accoutumée en Haute - Savoie, une liste d'union représentant l'ensemble des sensibilités et des territoires, constituée loin des contingences partisanes. Ceci est une garantie supplémentaire d'efficacité. Avec les Vice-présidents, et les administrateurs nous aurons à cœur d'adapter, au cours de la période 2014-2020, le CDG74 non seulement au nouveau contexte des collectivités locales, mais aussi et surtout à la satisfaction des demandes des communes et établissements publics du département.

D'après vous, et vis-à-vis de vos différentes fonctions en tant qu'élu, quel impact pourrait avoir la réforme « des collectivités territoriales » sur notre territoire ?

Depuis 1982 les lois portant sur la décentralisation se sont succédées, et c'est l'une d'entre elles, celle du 26 janvier 1984 qui a créé les Centres de Gestion. Donc tous les textes qui concernent les collectivités territoriales impactent, de près ou de loin, le CDG74. Cette nouvelle étape n'échappera pas à la règle. Toutefois les contours en sont encore bien imprécis, tant en ce qui concerne les futurs périmètres territoriaux, que les compétences exercées. Laissons l'Assemblée Nationale et le Sénat statuer définitivement pour évaluer l'impact sur le territoire Haut Savoyard, sans compter que des initiatives et des innovations peuvent émerger des collectivités qui le composent.

Et par conséquent, comment envisagez-vous le positionnement du CDG74, ou en général la position des Centres de gestion à l'avenir ?

Lors de l'ultime réunion du Conseil d'Administration de la précédente mandature nous avions décidé de procéder à une étude sur le positionnement stratégique du CDG74 dans les prochaines années, ceci afin de pouvoir soumettre un projet dès les premières séances de l'actuelle assemblée. Cette démarche, qui mobilise l'ensemble des services du CDG, est actuellement en cours avec assistance à maitrise d'ouvrage extérieure (Cabinet Algoé). Les premières conclusions sont attendues en novembre, pour une validation par le CA en tout début 2015. Suivront la communication auprès des collectivités et établissements publics du département sur la nouvelle offre de service du CDG74, et sa déclinaison en projet d'établissement. Sans préjuger des résultats définitifs de ce nouveau positionnement, il est clair qu'il devra, outre les innovations mettre en avant une optimisation du « Bouquet de Services » au terme de sa première année d'existence, et la structuration d'une offre pour les collectivités non affiliées.

DOSSIER

La composition du Conseil d'administration - Mandat 2014 - 2020

La nouvelle équipe du conseil d'administration se compose de deux collèges, comprenant des membres titulaires et des membres suppléants. Chaque collège comporte 24 titulaires et 24 suppléants. Voici les membres de la liste de Monsieur de Menthon qui ont été élus.

Antoine de MENTHON Maire de Menthon-Saint-Bernard et Président du CDG74, **Fernande AUVERNAY,** Maire-Adjointe de Magland, **Bernard CHAPUIS,** Maire de Marcellaz-en-Faucigny et 2ème Vice-président du CDG74, **Annie GUINET,** Maire-Adjointe de Giez et 1ère Vice-présidente du CDG74, **Marc CATON,** Maire-Adjoint d'Annecy-le-Vieux, **Aurore TERMOZ,** Maire-Adjoint de Chamonix, **Stéphane VALLI,** Maire-adjoint de Bonneville, **Christiane GRUFFAZ,** Conseillère Municipale de Seynod, **Christophe Bochaton,** 4ème Vice-président et Maire-Adjoint d'Evian, **Loïc HERVE,** Maire de Marnaz, **Jean BOUTRY,** Maire de Cran-Gevrier, **Jean-François PICONNE,** Maire de Pringy, **Jean-Louis MIVEL,** Maire de Cluses, **Anne BLANC,** Maire-Adjointe de BEAUMONT, **Claudine FAUDOT,** Conseillère Municipale d'Allinges, **Karine FALCONNAT,** Maire-Adjointe de Sillingy, **Nicolas RUBIN,** Maire de Châtel, **Mireille MARTEL,** Maire-Adjointe des Gets, **Marin GAILLARD,** Maire de Saint-Pierre-en-Faucigny, **Christiane LAYDEVANT,** Maire de Meythet, **Sylvie PATUROT,** Maire-Adjointe de Chaumont, **Jean-François VUICHARD,** Conseiller Communautaire d'Annemasse Agglo et 3ème Vice– Président du CDG74, **Marie-Pierre BERTHIER,** Vice-président de la Communauté de Commune du bas Chablais et **Michel de SMEDT,** Vice-président de la Communauté de Commune du Genevois.

Focus

Les élections professionnelles : à vos marques, prêts, votez !

Vous avez reçu une note d'information concernant l'organisation et l'importance des élections professionnelles. Qu'elles se déroulent dans nos locaux ou que votre collectivité les organisent, le CDG74 est plus que présent pour que ces élections se déroulent le mieux possible.

Le cadre

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel des instances consultatives (Comité technique, Commission Administrative Paritaire) auront lieu le jeudi 4 décembre 2014, ses membres siègeront pour quatre ans.

Il est à rappeler qu'à compter de cette année, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) devra être mis en place dans toutes les collectivités ou établissements publics employant plus de 50 agents. Pour les autres collectivités, les missions du CHSCT seront exercées par le CT placé auprès du CDG74.

Les listes électorales pour le CT (voir notre note d'information n°2014-06)

Tous les agents qui remplissent les conditions suivantes à la date du scrutin sont électeurs, à savoir :

- les fonctionnaires titulaires en position d'activité, de congé parental, accueillis en détachement ou mis à disposition de la collectivité ou de l'établissement,
- les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ou de congé parental, les agents contractuels de droit public ou de droit privé bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée minimale de 6 mois, ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois. En outre, ils doivent exercer leurs fonctions, ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Les listes de candidats

Les organisations syndicales constituées depuis au moins deux ans et satisfaisant aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance peuvent déposer des listes, ce avant le 23 octobre 2014.

Le déroulement des élections au CDG74

Les agents concernés par les élections professionnelles organisées par le CDG74 voteront pas correspondance, il s'agit des agents des collectivités et établissements publics relevant du comité technique placé au sein du CDG74, et de ceux qui exercent leurs fonctions au siège du CDG74.

Calendrier

Jeudi 23/10/14 : dépôt des listes de candidats par les délégués de liste des organisations syndicales

Mardi 4/11/14 : délai maximal de la publicité des listes électorales

Vendredi 14/11/14: dernier délai pour les demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales.

Lundi 24/11/14 : délai maximal de transmission du matériel de vote aux électeurs.

Consultez la sous-rubrique « élections professionnelles » sur le site www.cdg74.fr, rubrique « **Gestion Carrières - RH** » .

Commission Administrative Paritaire

Compte tenu de l'organisation des élections professionnelles et de l'installation des instances qui seront renouvelées en janvier 2015, le calendrier et l'ordre du jour des prochaines CAP seront les suivants:

Jeudi 13 novembre 2014 :

- Les avancements d'échelons dont la prise d'effet court jusqu'au 31 décembre 2014
- Les autres dossiers (disponibilités, détachements, etc).

Jeudi 15 janvier 2015 :

séance consacrée à l'installation des CAP (aucun dossier ne pourra être présenté).

Jeudi 29 janvier 2015 :

- Les avancements d'échelons dont la prise d'effet court jusqu'au 31 décembre 2015
- Les autres dossiers (disponibilités, détachements, etc...).

Mars 2015 (la date précise sera communiquée ultérieurement) :

- Les avancements de grade pour l'année 2015
- Les autres dossiers (disponibilités, détachements, etc...)

Mai 2015 (la date précise sera communiquée ultérieurement) :

- Les nominations suite à promotion interne pour l'année 2015 (mise en ligne des dossiers à la mi-janvier)
- Les autres dossiers (disponibilités, détachements, etc...)

A noter :

- La date limite d'envoi des dossiers est d'un mois avant la tenue des CAP.

Vos contacts au CDG74

Pour plus de renseignements, ou d'aide pour les dossiers d'inscription, contactez le pôle Carrières et Retraites du CDG74 :

- Caroline BANNERY,
  04 50 51 98 57 caroline.bannery@cdg74.fr
- Marie - Dominique PETITPAS,
  04 50 51 98 55 marie-dominique.petitpas@cdg74.fr

Santé au travail - Prévention

Un rendez-vous à Cap Periaz toute la matinée

Les 6èmes rencontres départementales autour de la Santé au Travail ont eu lieu le 14 octobre 2014, à Seynod. Cette année, les professionnels du Centre de Gestion de la Haute - Savoie entourés d'élus, de DGS, de secrétaires de mairie, de cadres, etc... ont abordés plusieurs thèmes: la prévention des risques psychosociaux, le reclassement des agents, l'accessibilité, l'utilisation des produits phytosanitaires... Autour de ces thématiques plusieurs ateliers ont été proposés, ainsi que deux conférences, handicap-maintien dans l'emploi dans un premier temps et produits phytosanitaires dans un second temps. Au cours de son discours de clôture, Bernard Chapuis, Vice-président du CDG74, a pu faire une synthèse de cette matinée enrichissante et très intéressante.

Pour aborder des thèmes d'actualité

Les témoignages de professionnels avaient pour volonté d'approfondir ces sujets parfois lourds de conséquences. En effet, face aux risques psychosociaux, au reclassement professionnel, ou au recrutement d'apprentis en situation de handicap, chacun peut se sentir démuni. Vous pouvez être accompagnés par les préventeurs et le service santé.

Si vous n'étiez pas là ...

Rendez-vous sur notre site internet, www.cdg74.fr pour découvrir le programme détaillé, présentations à l'appui, rubrique **Santé Au Travail - Les Rencontres Départementales**.

Photos. 1 : Valérie Bouvier DGA du CDG74 avec Antoine de Menthon, Président du CDG74. 2 : Bernard Chapuis, vice-président du CDG74. 3: Antoine de Menthon pour le mot d'accueil. 4: Louis-Jean Villard, DGS du CDG74. 5 : Des participants attentifs. 6 : Aurélien Seunes (SOFCAP) , Blandine Poulet et Dorothée Deliège (médecin de prévention et infirmière au CDG74) sur le thème des risques psychosociaux.

Handicap

Handi-Pacte Fonction Publique en Rhône-Alpes

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de non-discrimination dans le domaine de l'emploi et entend favoriser l'insertion professionnelle durable et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour répondre aux obligations de cette loi, le préfet de région a mis en place le Pacte Territorial Rhône-Alpes, par le biais du FIPHFP. Ce dernier, dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, s'essaye depuis 2006 à une politique de soutien au service des projets des employeurs publics.

Ainsi, pour soutenir l'action quant à l'intégration des personnes et travailleurs handicapés dans le monde du travail, l'Etat et le FIPHFP ont décidé de doter les régions d'un outil afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place d'un tel projet, visant à répondre à la problématique de l'insertion professionnelle.

Cet outil est le « **Handi-pacte Fonction Publique Rhône - Alpes** ». Il s'agit d'un engagement social et moral visant à s'investir sur les problématiques suivantes :

- Mieux connaître la situation des personnels en situation de handicap afin d'aider les employeurs publics à faire face à leur « obligation d'emploi »;
- Qualifier les interlocuteurs et assurer l'animation d'un réseau de correspondants « handicap »;
- Aider au maintien dans l'emploi des agents fragilisés par un handicap;
- Mieux communiquer sur un sujet pour lequel il convient encore d'améliorer notre attention collective.

Le CDG74 s'implique dans cette démarche et reste le partenaire privilégié des collectivités dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Emploi

Les ateliers Mobilités Nouvelle formule: une prise en charge sur mesure !

Permettre à chaque agent de la fonction publique territoriale de conserver sa mobilité tout en étant rassuré quant à son avenir professionnel est un pari que souhaite relever le CDG74. Pour se faire, le pôle Recrutement Emploi Mobilité a retravaillé l'offre de services qu'elle proposait quant à la mobilité des agents. Le nouveau dispositif des « Ateliers Mobilité » propose cinq axes importants: des entretiens exploratoires pour apprécier la volonté professionnelle, une analyse du parcours professionnel de l'agent, la conception d'un projet totalement personnalisé et individuel, et des entretiens de restitution. En quatre mois, trente cinq heures d'ateliers sont dispensés, contre vingt sept pour la précédente formule. Cet accompagnement en amont à la mobilité dispose de nombreux atouts: l'accompagnement individuel est renforcé (cinq entretiens, et cinq séances collectives), l'accompagnement d'un partenaire spécialiste des bilans professionnels, des échanges riches, vivants et dynamiques de par les groupes inter collectivités (10 personnes maximum), des échanges tripartites entre l'agent, la collectivité et l'employeur. Dans une réelle volonté d'encourager et d'accompagner la mobilité, le CDG74 et le pôle recrutement emploi mobilité vous donnent rendez-vous sur le site www.cdg74.fr pour vous faire découvrir la brochure des ateliers, les conditions de participation et les personnes à contacter.

Action sociale

SOFCAP - Le contrat d'assurance des risques statutaires des collectivités.

Le Centre de Gestion de la Haute - Savoie a signé un contrat avec le groupe SOFCAP - GENERALI. En effet, l'assureur spécialiste des risques statutaires a remporté le marché lancé par le CDG74 et ce dernier s'engage pour quatre années (2015 - 2018) avec SOFCAP .

Rappelons que la loi autorise le Centre de Gestion à négocier ce contrat pour les collectivités du territoire.

Pour tout renseignement concernant les taux ou pour toute adhésion, vous pouvez vous rapprocher du pôle Accompagnement Social et Ressources Humaines.

Votre contact au CDG74: laetitia.guizard@cdg74.fr

ATTENTION une erreur s'est glissée dans les fiches pratiques que nous vous avions envoyées en appui au Bouquet de Services (01/14), au sujet de l'assistance juridique statutaire (AJS). Veuillez noter le bon contact afin de voir vos demandes statutaires aboutir : ajs@cdg74.fr

Calendrier des manifestations et autres réunions

Octobre		*Novembre*	
13/10 Date limite envoi dossiers CAP	CDG74	13/11 Commission administrative paritaire	
14/10 Journée Santé au Travail	Cap Periaz	20/11 Comité technique	CDG74
20/10 Date limite envoi dossier CT		28/11 Réunion du réseau des conseillers de prévention	SILA
22/10 Comité médical et commission de réforme	CDG74	26/11 Comité médical et commission de réforme	CDG74

Informations & horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Haute – Savoie

- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
- Le vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30
- Téléphone: 04-50-51-98-50
- Fax : 04-50-45-52-34
- Courriel : cdg74@cdg74.fr
- Adresse : 55, rue du Val Vert - CS 30 138–74601 SEYNOD CEDEX

Directeur de la publication :
Louis – Jean VILLARD.

Responsable de la rédaction :
Valérie BOUVIER.

Ont participé à ce numéro :
La direction du Centre de Gestion, Adélaïde Géliot (chargée de communication,) et les pôles du CDG74.

Photos :
Olivier Barrault (service informatique) et Adélaïde Géliot (service communication CDG74).